

**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
MINISTERE DU PETROLE, DE L'ENERGIE ET DES MINES**

**PROJET D'APPUI AUX NEGOCIATIONS DES PROJETS GAZIERS ET DE
RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES (PADG)**

TERMES DE REFERENCE

**Recrutement d'un Consultant pour l'élaboration d'un système de conduite des activités
des projets pétroliers et gaziers**

I. CONTEXTE

Le groupe de la Banque Mondiale a accordé un don d'assistance technique au Gouvernement de la Mauritanie (Don No. IDA D2730-MR), avec comme objectif principal d'améliorer la capacité du gouvernement à faire progresser les négociations vers les décisions finales d'investissement dans le secteur gazier et jeter les bases de la contribution du secteur à l'économie grâce à un renforcement du cadre juridique et réglementaire et des capacités.

Le travail prévu dans le cadre de ces termes de références sera financé par le Don précité.

II. OBJECTIF

L'objectif de ces termes de référence est de recruter un Consultant firme ou association de firmes pour fournir une assistance à la Direction Général des Hydrocarbures (DGH) et au Ministère du Pétrole des Mines et de l'Energie (MPME) pour le développement et la mise en place d'un système de gestion des coûts et de suivi de l'avancement des projets de développement pétroliers et gaziers.

L'objectif de ce système de gestion est de fournir au MPME le support afin d'avoir à sa disposition une estimation dynamique et fiable, de l'avancement de l'ensemble des projets (Projet GTA dans une première phase), des dépenses, du coût final et des dates d'achèvement des étapes clés, et ce pour l'ensemble du portefeuille de Projets. Ces estimations, avec les indicateurs de performance associés, seront pour le MPME un outil d'aide à la décision et de pilotage dans le cadre des accords de Gouvernance des Projets.

III. MISSIONS/ACTIVITÉS

Afin d'atteindre les objectifs de cette mission, le travail du Consultant comprendra les activités et tâches suivantes :

1. Inventaire et Analyse des Données

Le Consultant présentera son analyse qualitative sur les données et rapports existants et les écarts potentiels par rapport aux « Oil & Gas Best Practices » et / ou à sa propre expertise dans la conduite des activités « Project Services - Contrôle, Avancement et Performance ».

Le Consultant se basera dans un premier temps sur les données et rapports de GTA Phase1 établis par l'Opérateur et soumis au MPME. Cette analyse portera sur les « workstreams » suivants de GTA Phase1 :

- Wells, Subsea, FPSO, Hub Terminal, FLNG;
- Owner costs;
- Contingencies .

2. Stratégie « Project Services - Contrôle, Avancement et Performance »

A la lumière des résultats du point 1 ci-dessus, le Consultant développera les activités nécessaires pour réaliser un suivi d'avancement et de performances fiables. Cela implique le développement de spécification fonctionnelle pour les activités de :

- Cost progress;
- Schedule progress;
- Key Performance Indicators and Dashboard;
- Control & Reporting;
- Work Program & Budget;
- Benchmarking;
- Risk management.

3. Rédaction des procédures, formation et mise en place du système de gestion

Sur la base des commentaires du MPME sur le Livrable 2, le Consultant développera :

- L'ensemble des procédures nécessaires au système « Project Services - Contrôle, Avancement et Performance » ;
- Le cahier des charges pour la mise en place du système ;
- Le cahier des charges pour la supervision de mise en place, démarrage et exploitation du système ;
- La formation du personnel du MPME appelé à opérer le système.

IV. LIVRABLES ET CALENDRIER

• Calendrier

Après la notification du marché, l'exécution de la mission commencera dès la transmission par le Client de l'ordre du service et la durée du contrat sera de six (6) mois.

- **Livrables**

Pour cette mission, les livrables attendus correspondent aux activités décrites aux points 1 à 3 de la section III et sont les suivants :

- **Livrable 1** : Rapport correspondant à l'activité décrite au point 1 de la section III des présents TDR : un mois après le démarrage de la mission ;
- **Livrable 2** : Rapport correspondant à l'activité décrite au point 2 de la section III des présents TDR : trois mois après le démarrage de la mission ;
- **Livrable 3** : Rapport correspondant à l'activité décrite au point 3 de la section III des présents TDR : cinq mois après le démarrage de la mission.

Chacun des trois rapports seront envoyés en deux versions :

- Une version provisoire ;
- Une version définitive qui prend en compte les commentaires du MPME sur la version provisoire.

Chaque rapport sera présenté lors d'un atelier de restitution organisé par le Consultant pour valider les conclusions et recommandations. Les recommandations du Consultant seront conformes aux politiques de sauvegardes de la Banque mondiale. L'atelier devra être organisé à Nouakchott sauf si les impacts liés à la crise sanitaire actuelle rendent impossibles les déplacements.

V. MODALITÉS D'EXÉCUTION

- Le MPME désignera un point focal qui sera l'interlocuteur du Consultant et de ses experts dans le cadre de la présente mission ;
- Le point focal du MPME, mettra la documentation disponible au niveau de l'administration à la disposition du Consultant, et sera chargé de l'organisation des réunions en cas de besoin avec les différents acteurs concernés par la réalisation de la mission.
- L'ensemble des données fournies par l'Opérateur de GTA Phase 1, et dont le Consultant a besoin pour cette mission, seront communiquées au Consultant via le MPME ;
- Les rapports (analyses et rapports) du Consultant seront exclusivement transmis au MPME ;
- Le Consultant mobilisera par ses soins tous les moyens logistiques nécessaires à la réalisation de ses missions, y compris la reproduction et l'impression des documents;
- .Au moment des négociations du contrat, le Consultant et le Client fixeront les modalités l'exécution de la mission en fonction de l'évolution de la pandémie COVID-19.

VI. PROFIL DU CONSULTANT

Le Consultant doit être :

- i. Une firme ou une association conjointe et solidaire de firmes de renommée internationale dans le domaine de finance/comptabilité/audit de l'amont pétrolier ;
- ii. Le consultant devra disposer d'une expérience dans l'établissement du système de « Project Services : Contrôle et Performance » des Projets pétroliers et gaziers ;
- iii. Avoir réalisé au moins une mission pertinente au cours des cinq dernières années notamment en rapport avec la gestion des coûts, la gestion de planning, et le contrôle de projet.

VII. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE ET QUALIFICATION DU PERSONNEL-CLÉ

Le personnel clé minimum pour cette mission est constitué des experts suivants :

- Chef de mission :

- Un diplôme d'Ingénieur Pétrolier Bac +5 ou équivalent ;
- Une expérience avérée, au moins de 10 ans, dans le secteur amont des hydrocarbures ;
- Avoir exercé des fonctions ou réalisé des missions de chef de projet (pour le cycle complet, de l'initiation du projet à la mise en production) de développement de champ d'hydrocarbures avec support flottant de production au cours des 10 dernières années ;
- Avoir participé au moins à une (1) mission de développement et mise en place d'un système de gestion des coûts et de suivi de l'avancement des projets pétroliers et gaziers (avec en particulier des missions réalisées dans un contexte similaire à celui de GTA (Gouvernance, contrats entre Pays, contrats avec Opérateur, contrats avec les fournisseurs de biens et services) sera un atout ;
- Parfaite maîtrise, à l'écrit et à l'oral, du français et de l'anglais.

- Ingénieur planning

- Avoir un diplôme d'Ingénieur en forage, production ou mécanique Bac +5 ou équivalent ;
- Une expérience avérée idéalement 10 ans dans le secteur amont des hydrocarbures ;
- Avoir exercé des fonctions ou réalisé des missions d'ingénieur planning (pour le cycle complet, de l'initiation du projet à la mise en production) pour un développement de champ d'hydrocarbures avec support flottant de production au cours des 10 dernières années ;
- Avoir participé au moins à une (1) mission de développement et mise en place d'un système de gestion des coûts et de suivi de l'avancement des projets pétroliers et gaziers (avec en particulier des missions réalisées dans un contexte similaire à celui de GTA (Gouvernance, contrats entre Pays, contrats avec Opérateur, contrats avec les fournisseurs de biens et services) sera un atout ;
- Parfaite maîtrise, à l'écrit et à l'oral, du français et de l'anglais.

- Auditeur Financier

- Avoir un diplôme d'expertise comptable, d'audit, de contrôle de gestion ou équivalent ;
- Une expérience avérée idéalement 15 ans dans le secteur amont des hydrocarbures ;
- Avoir exercé des fonctions ou réalisé des missions d'auditeur des coûts pétroliers (portant sur le cycle complet, de l'initiation du projet à la mise en production) de développement de champ d'hydrocarbures en mer au cours des 10 dernières années ;
- Avoir participé à une (1) mission de développement et mise en place d'un système de gestion des coûts et de suivi de l'avancement des projets pétroliers et gaziers (avec en particulier des missions réalisées dans un contexte similaire à celui de GTA (Gouvernance, contrats entre Pays, contrats avec Opérateur, contrats avec les fournisseurs de biens et services) sera un atout ;
- Parfaite maîtrise, à l'écrit et à l'oral, du français et de l'anglais.

VIII. CONFLIT D'INTÉRÊT

Le Consultant est tenu de divulguer tout conflit d'intérêt réel, apparent ou potentiel découlant d'autres missions. Lorsque le Consultant représente actuellement une partie ou des parties prenantes potentielles qui créeraient un conflit d'intérêt ou dans la mesure où un conflit d'intérêt pourrait survenir à l'avenir, le Consultant doit détailler toutes les mesures qui pourraient être nécessaires pour éviter les conflits d'intérêt en rapport avec l'exécution de cette mission.

IX. CONFIDENTIALITÉ

Le Consultant est tenu de garder confidentielles toutes les informations reçues, recueillies ou communiquées, directement ou indirectement, par les autorités, agences, ministères, la Banque mondiale ou d'autres parties prenantes, ainsi que toutes les copies ou analyses qu'il a faites, ou qui ont été faites par des tiers, sur la base de ces informations (collectivement, le matériel). Le Consultant utilisera le matériel exclusivement pour fournir les services décrits dans les présents termes de référence. Les obligations de confidentialité ne s'appliquent pas aux informations du domaine public.